

---

## **Pesticides : POLLINIS et Nature & Progrès Belgique saisissent la justice et déposent un recours en annulation contre l'autorisation d'urgence du pesticide génétique Calantha en Belgique, un signal d'alarme pour la France.**

---

**Paris, le 18/05/2026** – Alors que les industriels de l'agrochimie pressés de pénétrer le marché européen avec leur nouveau pesticide à ARN interférent n'ont pas attendu l'approbation européenne, pour demander en Belgique une dérogation d'urgence, POLLINIS et l'association Nature & Progrès Belgique attaquent cette autorisation **devant le Conseil d'État belge**.

Cette action vise à faire annuler l'autorisation d'urgence du Calantha, un insecticide génétique d'un genre nouveau, dont les risques environnementaux (à long terme) n'ont pas été évalués. Cette procédure constitue un **rempart démocratique essentiel contre une décision publique qui fait l'impasse sur la sécurité environnementale**, afin d'éviter qu'un tel scénario arrive en France et ailleurs en Europe.

A la demande de la société américaine GreenLight Biosciences, la Belgique a accordé une autorisation de 120 jours pour le Calantha, un produit contenant du Ledprona, une substance active qui n'est pourtant pas approuvée en Europe. Cette décision s'appuie sur l'article 53 du règlement (CE) n° 1107/2009, qui autorise des dérogations, en cas de « situation d'urgence » .

Or, les associations rappellent que le doryphore de la pomme de terre ne constitue pas de circonstance particulière justifiant une autorisation d'urgence. Ce ravageur est connu depuis des décennies. De plus, il existe d'autres moyens connus, tels que des solutions de luttés mécaniques. Des essais réalisés<sup>1</sup> en Wallonie entre 2024 et 2025 ont démontré que l'on peut réduire de 93% à 97% la population de doryphores dans les cultures.

**L'enjeu dépasse les frontières belges**, l'UE utilise l'article 53 du règlement pour autoriser un pesticide dont la substance n'a pas encore été approuvée et évaluée au niveau européen. Ce détournement de l'esprit du texte pose des questions de principe : peut-on donner une dérogation sur un pesticide dont l'évaluation des risques n'a pas été menée à terme ?

*«Les pesticides génétiques reposent sur un mode d'action inédit, qui nécessite une évaluation rigoureuse et adaptée avant toute mise sur le marché. POLLINIS alerte depuis plusieurs années sur les risques environnementaux que ce type de produits pourraient faire peser sur les espèces non ciblées et en particulier les pollinisateurs. Il est extrêmement préoccupant de constater que le fabricant a obtenu une dérogation d'urgence alors que les évaluations – déjà peu adaptées en l'état – sont encore en cours et que l'urgence de la situation est très discutable (les producteurs de pomme de terre sont en pleine crise de surproduction). Cette décision s'apparente à un véritable passage en force pour imposer les pesticides génétiques en Europe et doit être un signal d'alarme majeur pour la France.»* déplore Julie Sohier, Déléguée générale de **POLLINIS**.

*«Cela fait des années que Nature & Progrès dénonce le recours abusif de la Belgique aux autorisations d'urgence et doit recourir au Conseil d'Etat pour faire cesser des pratiques illégales. La réglementation impose un cadre très strict pour recourir aux dérogations d'urgence et l'autorisation du calantha en Belgique pour lutter contre le doryphore en pommes de terres ne respecte aucune de ces conditions: une série d'alternatives préventives, mécaniques et chimiques existent pour lutter contre ce ravageur, et aucune circonstance particulière n'existe pour justifier d'utiliser dans l'urgence ce nouveau produit au-dessus duquel plane encore tant d'incertitudes sur son innocuité.»* déclare Virginie Pissoort, responsable du plaidoyer pour **Nature & Progrès**.

POLLINIS et Nature & Progrès Belgique demandent l'annulation de cette autorisation. Si cette autorisation est maintenue, elle pourrait ouvrir la voie à des dérogations pour ce type de pesticides dans d'autres États membres, et de façon récurrente en l'absence d'approbation au niveau européen. Les objectifs – la situation doit présenter un caractère exceptionnel et la dérogation être l'ultime recours – du cadre réglementaire actuel doivent être respectés. Il est impératif qu'aucun pays de l'UE n'autorise des pesticides dont la substance active n'a pas fait l'objet d'une évaluation des risques finalisée et qui n'a pas encore été approuvée.

---

**Note :** Le Calantha est un pesticide ARNi (à interférence ARN) développé par la société américaine GreenLight Biosciences, contenant du Ledprona. Cette substance active, bien qu'elle soit déjà commercialisée aux États-Unis, fait l'objet de nombreuses critiques de la part d'associations, notamment l'ONG Center for Food Safety, en raison de doutes sur son innocuité et ses effets potentiels sur les espèces non ciblées. Actuellement, le Ledprona est en cours d'évaluation par les autorités européennes.

### À propos de Nature et Progrès Belgique

Nature & Progrès Belgique est une **association unique de consommateurs et de producteurs, pionnière en matière d'agriculture biologique**. Une communauté d'**acteurs de changement pour notre santé et celle de la terre**. Fondée il y a 50 ans, Nature & progrès développe des projets sociétaux respectant l'équilibre naturel entre l'Humain et la Nature.



### À propos de POLLINIS

POLLINIS est une **ONG indépendante** qui œuvre pour la **protection des abeilles domestiques et sauvages** et la **promotion d'une agriculture respectueuse de tous les pollinisateurs**. Fondée en 2012, cette organisation à but non lucratif compte aujourd'hui plus de 1,3 million de sympathisants à travers l'Europe et plus de 20 000 donateurs. POLLINIS est **financée exclusivement par des dons de particuliers**, ce qui garantit son indépendance.

**POLLINIS** ONG INDÉPENDANTE ET SANS BUT LUCRATIF QUI AGIT EXCLUSIVEMENT GRÂCE AUX BONS DES CITOYENS POUR LA PROTECTION DES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES, ET UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE TOUTS LES POLLINISATEURS.

### Sources :

1, [Reseauwallonpac](#), DORYPOT - Lutte mécanique contre le doryphore de la pomme de terre, 05 février 2026.

**POLLINIS**

10, RUE SAINT MARC • 75002 PARIS  
+33 1 40 26 40 34 • CONTACT@POLLINIS.ORG • WWW.POLLINIS.ORG

